



# DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2020-2021

## Pièces à fournir :

- Pré-inscription réalisée sur <http://licencies.hockeynet.fr/activer-mon-compte>
- **Certificat médical : Tous les nouveaux licenciés doivent fournir un certificat médical (avec indication « pratique hockey sur glace en compétition ») datant de moins de trois mois. Les « anciens licenciés » (qui avaient une licence en 2018-2019), le certificat médical est valable 3 ans sous certaines conditions : Vous devez remplir un « auto-questionnaire de santé CERFA 15699\*01 ». Si vous répondez NON à toutes les questions de ce questionnaire, l'attestation FFHG est à remplir et à rendre. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre NON à toutes les questions, un certificat médical datant de moins de trois mois est à fournir.**
- Les feuilles d'autorisation et d'adhésion aux règles du club remplies et signées.
- Le dossier de surclassement est à compléter pour les licenciés engagés en équipe sur la saison passée et nés en 2012/2010/2008/2006/2004/2003/2002. Ce dossier de sur-classement est disponible sur le site internet du HCC. **Cela permettra de jouer dans la catégorie supérieure sur convocation de l'entraîneur.**
- **Réduction 15€ Pass Sport** à télécharger & imprimer sur le site du conseil départemental de l'Oise (<http://www.oise.fr/mes-services/sport-vie-associative/le-passsports/>)
- En cas de 1<sup>ère</sup> inscription, une copie de la carte d'identité ou du passeport ou du livret de famille.

## Règlement à l'inscription :

- Le règlement s'effectue soit en espèces (la totalité de la licence) soit par chèque à l'ordre du HCC (possibilité de régler en trois fois (1/3 à l'inscription ; 1/3 en octobre ; 1/3 en novembre avec encaissement au 10 du mois).
- Les frais de prêt ou de transfert sont à la charge des joueurs.

**Dossier à remettre lors des permanences d'inscription : Mercredi 19, Vendredi 21, Lundi 24, Mercredi 26, vendredi 28, lundi 31 Aout entre 17h30 et 19h30 (à la patinoire)**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et la licence non saisie. L'accès à la glace/premier entraînement/matches/hors-glace n'est possible qu'une fois la licence 2020/2021 saisie, soit 5 jours après avoir remis le dossier complet.**

## Compléments d'information :

- Prêt de matériel pour les enfants la 1<sup>ère</sup> année d'inscription, pour les licenciés re-inscrits en EDH (année de naissance 2016 uniquement) et les enfants inscrits en EDH (saison 19/20) après le 1<sup>er</sup> Janvier 2020.
- Equipements neufs ou d'occasion en vente au dépôt (liste et catalogue disponible sur notre site internet)

[www.hockey-compiegne.com](http://www.hockey-compiegne.com)

## DETAIL DES REGLEMENTS LICENCES SAISON 2020-2021

**FAMILLE** : \_\_\_\_\_

	Quantité	Frais licence fédérale & assurance 2020/2021	Cotisation HCC 2020/2021	Total Cotisation unitaire	Total
Ecole de Hockey (2012 et +) - 1ere année		41,08	156,92 €	<b>198,00 €</b>	
Ecole de Hockey (2011 et -) - 1ere année		85,68	157,32 €	<b>243,00 €</b>	
U7 (2014-2015)		41,08	201,92 €	<b>243,00 €</b>	
U9 (2012-2013)		41,08	240,92 €	<b>282,00 €</b>	
U11 (2010-2011)		85,68	223,32 €	<b>309,00 €</b>	
U13 (2008-2009)		85,68	253,32 €	<b>339,00 €</b>	
U15 (2006-2007)		88,78	250,22 €	<b>339,00 €</b>	
U17 (2004-2005)		88,78	250,22 €	<b>339,00 €</b>	
U20 (2001-2003)		88,78	250,22 €	<b>339,00 €</b>	
Senior Loisir Débutant (lundi soir uniquement)		88,78	161,22 €	<b>250,00 €</b>	
Senior Loisir (mercredi / dimanche soir)		88,78	270,00 €	<b>358,78 €</b>	
Senior Compétition (lundi / mercredi soir)		88,78	270,00 €	<b>358,78 €</b>	
			<b>Total cotisation FFHG + HCC :</b>		
			- Réduction plusieurs adhérents pratiquant (-10%) :		
			- Pass Sport Enfant (-15€) :		
			+ Frais de Prêt / transfert Senior / Changement de licence (pour le tarif, nous consulter) :		
			<b>TOTAL PRATIQUANT</b>		
Centre d'Etudes et d'Entraînement au Lycée Mireille Grenet				<b>275,00 €</b>	
Table de marque		8,78	0,00 €	<b>8,78 €</b>	
Arbitre (non Joueur)		85,68	0,00 €	<b>85,68 €</b>	
Dirigeant non pratiquant		54,58	0,00 €	<b>54,58 €</b>	
Sweat du HCC Enfant ( <b>chèque séparé</b> )		Taille comandée :		<b>30,00 €</b>	
Sweat du HCC Adulte ( <b>chèque séparé</b> )		Taille comandée :		<b>35,00 €</b>	
				<b>TOTAL</b>	

### Règlements à l'ordre du HCC :

Montant réglé par chèque (s) :

Chèque n°1 : numéro de chèque : .....Banque : ..... Montant : .....

Chèque n°2 : numéro de chèque : .....Banque : ..... Montant : .....

Chèque n°3 : numéro de chèque : .....Banque : ..... Montant : .....

Chèque n°4 (Sweat du HCC) : n° de chèque : .....Banque : ..... Montant : .....

Montant réglé en totalité en liquide le jour de l'inscription.

FACTURE (uniquement si besoin) à envoyer à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ @

**Remboursement : Aucun remboursement de la licence fédérale ne sera possible. Seul le montant de la cotisation sera soumis à un remboursement pour cas de force majeure (incapacité médicale pour la suite de la saison).**

[www.hockey-compiegne.com](http://www.hockey-compiegne.com)

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –  
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne

# AUTORISATIONS

Je soussigné \_\_\_\_\_

Licencié au HOCKEY CLUB COMPIÉGNOIS

Ou représentant légal de l'enfant mineur licencié au HCC : \_\_\_\_\_

- Autorise mon enfant à pratiquer le hockey sur glace en compétition
- Autorise les responsables du Hockey Club Compiégnois à faire pratiquer sur sa personne tous les examens complémentaires ou interventions légaux ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image, dans le cadre de toutes publications, sur tous supports, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.
- Autorise le HCC à publier l'image de mon/son image sur le site internet et sur la page Facebook du club
- M'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du club, ainsi que celui de la patinoire de Compiègne
- Certifie exacts tous les renseignements renseignés lors de l'inscription administrative sur <http://licencies.hockeynet.fr> et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L. Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la **Fédération Française de Hockey sur Glace**

Date :

Signature :



## **Adhésion au HCC, Adhésion à quelques règles ...**

Le comité du HCC, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, **le comité demande à chaque membre d'adhérer aux règles ci-dessous en même temps qu'il prend sa licence.**

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, en inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir-vivre ensemble indispensable à la vie en collectivité.

1) – Chaque année, les dirigeants d'équipe sont choisis sur base de volontariat parmi les parents de la catégorie. Ils doivent prendre une licence « Dirigeant non pratiquant » dès le début de la saison et s'engagent :

- à encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs ou tournois amicaux ou officiels
- à organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée
- à être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- à demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring etc) engageant la responsabilité du HCC auprès des instances concernées
- à informer l'entraîneur & le comité du HCC de tout événement particulier survenu au sein de l'équipe
- à ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.
- à transmettre les informations données par le comité du HCC.

2) - Les entraîneurs s'engagent :

- à faire respecter l'éthique sportive et à appliquer la politique sportive définie par le club.
- à veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le Club ou les Clubs qui nous accueillent.
- à assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches (entraînements et encadrement des joueurs, formation des équipes)
- à informer les dirigeants de tout événement survenu au sein de l'équipe.

3) - Le joueur s'engage :

- à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et à être présent sur la glace à l'heure exacte de sa catégorie
- à suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et du dirigeant d'équipe
- à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le Club que lors des déplacements,
- à accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement
- à avoir de façon générale, un comportement irréprochable, tant vis à vis de ses partenaires que des entraîneurs et de tout autre membre du club.
- à avoir un équipement en bon état et respecter les règles d'hygiène.

4) - Les parents s'engagent :

- à faire respecter les présentes règles par leurs enfants.
- à s'adresser aux dirigeants d'équipe pour toute demande d'information.
- à suivre, pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins
- à participer s'ils le désirent à la vie du club (tournois, déplacements, etc...) en liaison étroite avec le dirigeant d'équipe, & le comité du HCC
- à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- à avoir un comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives
- à respecter les décisions des entraîneurs du club, ainsi que les décisions arbitrales,
- à répondre aux sollicitations des dirigeants en vue de l'organisation des déplacements ou tournois.
- à honorer le règlement de la cotisation au club,

4) Les bénévoles table de marque s'engagent à prendre une licence table de marque, selon les exigences de la FFHG

### CONCLUSION

Tout membre du Club s'engage lors de son adhésion à respecter ces règles. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par la commission concernée. La commission se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.

Compiègne, le .....

Signatures des Parents

Signature du Joueur

[www.hockey-compiegne.com](http://www.hockey-compiegne.com)

Adresse postale : Hockey Club Compiégnois - Complexe Piscine Patinoire – ZAC de Mercières –  
rue Jacques Daguerre – 60200 Compiègne